

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI – Monsieur Joseph BROCHET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRE – Monsieur El Abbès SEBBAR- Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN- Madame Catherine MARCY.

Etaient absents/excusés : Madame Delphine CHARIER - Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Vivien JULHES (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Frédérique MORANGE (pouvoir à Mme MARCY)

Secrétaire de séance : Monsieur El Abbès SEBBAR

Dates de convocation :	16 décembre 2024
Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration :	16
Nombre de votants :	16
Nombre d'absent :	1
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

N°22 : Convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit par Immobilière Atlantic Aménagement

Monsieur le Président du CCAS de La Rochelle présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de convention entre le CCAS et Immobilière Atlantic Aménagement (IAA) sur la mise à disposition de locaux situés à Mireuil, 10 bis Avenue des Grandes Varennes.

Ces locaux, d'une superficie de 150 m², sont plus particulièrement destinés aux activités des agents du service Parcours Initiative Jeunes (PIJ) du Pôle Action Sociale et Innovations dont les missions se déroulent principalement sur les quartiers de Mireuil et de Port-neuf, Laleu et La Pallice.

Il s'agit de 3 référentes du Programmes de Réussite Educative (PRE), de la psychologue du PRE et du référent de la Mission de Réussite Solidaire soit au total 5 agents.

Ce local comprend 2 bureaux, 1 local « cantine », 1 salle de réunion, 1 bureau, 1 WC handicapé dans les espaces communs.

Il est entendu que ce local va permettre de développer des actions collectives à caractère social en direction des enfants et de leurs familles, ainsi que des jeunes adultes accompagnés dans leurs projets d'insertion par les intervenants sociaux du PIJ.

La superficie de ce local, dans un objectif d'optimisation et de renforcement du partenariat, autorise une utilisation pour des actions d'autres services du CCAS de La Rochelle ou de partenaires. Le volet partenarial sera notamment renforcé avec la présence sur site du chargé de projet de la cité éducative du service Education de la Ville de La Rochelle et par le chargé de projet de la cité éducative de l'Éducation Nationale.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit par IAA (article 8 de la convention) dans le cadre de son soutien aux organismes promoteurs de lien social sur le quartier.

Pour l'équipement de ce local, une subvention de 11 782€ a été sollicitée auprès du service « politique de la ville » de La CDA.

Les charges annexes (tels que les fluides, l'entretien ménager et les coûts téléphoniques...) seront pris en charge par moitié par le CCAS et le service éducation de La Ville de La Rochelle, via la Cité éducative. L'estimation annuelle de ces charges est de 6 500 € (soit 3 250€ en charge pour le CCAS et 3 250€ pour la cité éducative de la Ville). En parallèle de cette mise à disposition, le CCAS mettrait

un terme à l'utilisation d'un bureau dans le local de la passerelle à Miroulin devant un coût annuel de 2000 € pour le CCAS. Cela représenterait donc un cout net pour le CCAS estimé à 1250 € par an.

Accusé de réception en préfecture
017361700108-20241220-20241231-481-DF
Date de réception en préfecture: 31/12/2024
PUBLIE LE 31/12/2024

Il est proposé aux membres au Conseil d'administration :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention entre le CCAS et Immobilière Atlantic Aménagement.

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE